

COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION

Niveau fonction	Valeur Annuelle Brute à partir du	Fonctionnaires		Salariés	
		Mensuel	Biennuel	Mensuel	Biennuel
I-1 / I-2	1 705,25	80,94	367	80,94	367
I-3	1 791,55	88,13	367	88,13	367
II-1	1 781,54	87,29	367	87,29	367
II-2	1 966,76	102,73	367	163,90	
II-3	2 097,29	174,77		174,77	
III-1	2 287,85	190,65		190,65	
III-2	2 319,81	193,32		193,32	
III-3	2 475,58	206,30		206,30	

* Le Complément de Rémunération est toujours lié à la fonction et non au grade.
Conséquence, de nombreux 1.3/2.1 perçoivent un complément de 1.2 : SCANDALEUX !

150 000 postiers gagnent moins de 1500 euros par mois

+7,5% pour les plus hauts dirigeants (source document de référence 2018) : l'enveloppe pour les plus hautes rémunérations du Groupe est passée de 4,9 millions à 5,3 millions

La Poste a reversé à l'Etat 173 millions d'euros de dividendes en 2018

Chaque postier a créé en 2018 par son travail plus de 80 000 euros de richesse, pour quel salaire ?

**LA COUPE
EST PLEINE !!!
LA POSTE DOIT
AUGMENTER
LES SALAIRES**

LA CGT PROPOSE* :

- Pas de salaire inférieur à 1800 euro bruts à l'embauche et sans diplôme
- Le droit à l'évolution des salaires tout au long de la carrière
- La revalorisation immédiate et conséquente de tous les salaires
- Le 13^{ème} mois, pour tous comme cela existe déjà dans certaines entreprises de notre secteur
- L'égalité pour tous : à travail de valeur égale, salaire égal
- La reconnaissance des qualifications
- L'augmentation de 25% du complément de rémunération
- Un complément de rémunération lié au grade et non à la fonction
- Le dégel du point d'indice

* C'est en ce sens que la CGT a demandé des négociations sans tarder !



Montreuil, Octobre 2019

**FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

**LA PAIE DE SEPTEMBRE,
C'EST TOUS LES MOIS QU'IL NOUS LA FAUT !**

Les postiers, en dehors des premiers dirigeants de l'entreprise, subissent depuis de longues années une politique salariale qui ne leur permet plus de vivre. Les salaires des classes 1 et 2 sont parmi les plus bas de France. 85% des postiers gagnent moins de 2000 euros nets et près de la moitié gagnent moins de 1500 euros !!! Comment vivre dans ces conditions alors que tout augmente ??? Dans un contexte où l'insuffisance du pouvoir d'achat des salariés est placée sous les feux des projecteurs, les fonctionnaires subissent une 7^{ème} année blanche en 9 ans avec le gel du point d'indice, la question des salaires est au cœur des revendications des postiers.

Pour les dirigeants, en revanche, pas de gel des salaires, ni de reprises d'emploi

Le nombre de cadres dirigeants a doublé dans le groupe La Poste ces 10 dernières années passant de 200 à plus de 400 avec des salaires supérieurs à 150 000 euros par an. Et on peut dire que les dirigeants ne s'administrent pas la cure d'austérité qu'ils imposent au personnel. La rémunération des cadres qui percevaient entre 150 000 euros et 175 000 euros par an a progressé en moyenne de 6 % ces dernières années. Ceux qui percevaient entre 175 000 euros et 275 000 euros ont bénéficié d'une hausse moyenne de 9,2 %, et ceux qui dépassaient 275 000 euros d'une hausse de 17,4 %. En 2018, la rémunération des principaux dirigeants du Groupe s'est élevée à 5,3 millions d'euros contre 4,9 millions d'euros en 2017 soit +7,5 % en un an !!!

Si les dirigeants appliquaient aux salariés les mêmes mesures qu'ils s'appliquent, chaque postier verrait son salaire augmenter de 150 euros par mois !!!

Laisser penser que les postiers devraient accepter sans broncher la casse de leur statut, de leurs droits, sous couvert d'une situation dégradée, relève du mensonge et de la manipulation.

Le dogme libéral qui porte l'ouverture à la concurrence, la casse du service public, le recul de la Poste dans les territoires, doit cesser ! JAMAIS DANS SON HISTOIRE, LA POSTE N'A DEGAGÉ AUTANT DE PROFITS !!!

ET NOUS, COMMENT FAIT-ON POUR VIVRE ?

Nos salaires (et cela concerne tous les agents de la classe 1 à la classe 3) ne nous permettent plus d'assurer nos besoins quotidiens en matière de logement, de santé, d'éducation, de loisirs, de vacances... Pendant que certains s'enrichissent de façon indécente, qu'allons-nous pouvoir transmettre à nos enfants ? Comment allons-nous pouvoir leur assurer un avenir ?

POUR LA CGT, UNE SEULE RÉPONSE :

LA POSTE DOIT AUGMENTER LES SALAIRES AU PLUS VITE !

La Fédération CGT des Activités Postales et de Télécommunication appelle les postiers à poursuivre et amplifier les actions locales d'ores et déjà organisées sur le territoire pour la défense du service public postal, l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des salaires et la défense de notre système de retraite.

**SALAIRE, EMPLOI, RETRAITE :
TOUTES ET TOUS MOBILISÉS !**

AFO ECHELLE DE CLASSIFICATION (MONTANT BRUT)

CLASSE I

APN1	Durée d'échelon	2 ans		3 ans		3 ans		3 ans		2 ans		2 ans		2 ans		2 ans		3 ans		
	INDICES	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	
	MONTANT	342	323	347	325	359	334	370	342	387	354	401	363	421	374	429	388	441	411	
	MONTANT	1513,59	1522,96	1565,13	1602,62	1658,85	1701,03	1752,58	1776,01	1818,18	1850,98	1888,47	1925,96							

CLASSE II

ATG1	Durée d'échelon	1 an		1 an		2 ans		3 ans		3 ans		2 ans		2 ans		2 ans		2 ans		2 ans		2 ans		2 ans		2 ans		4 ans excp. *					
	INDICES	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS				
	MONTANT	366	339	377	347	381	351	405	366	421	374	434	383	445	391	460	403	475	413	488	422	501	432	528	452	553	469	582	492	600	505	620	520
	MONTANT	1588,56	1626,05	1644,80	1715,09	1752,58	1794,75	1832,24	1888,47	1935,33	1977,50	2024,36	2118,09	2197,75	2305,53	2366,45	2436,74																

CLASSE III

CAPRO	Durée d'échelon	1 an		1 an		1 an		1 an		2 ans		2 ans		2 ans		2 ans		2 ans		2 ans		2 ans		3 ans		3 ans						
	INDICES	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS					
	MONTANT	404	365	434	383	456	399	471	411	488	422	511	440	527	451	542	461	559	474	577	487	599	504	622	522	646	540	668	557	683	568	
	MONTANT	1710,40	1794,75	1869,73	1925,96	1977,50	2061,85	2113,40	2160,26	2221,18	2282,10	2361,76	2446,11	2530,46	2610,12	2661,67																

CLASSE IV

CA 1	Durée d'échelon	1 an		1 an		1 an		1 an		1 an		3 ans		3 ans		3 ans		2 ans		2 ans		3 ans		4 ans excp. *						
	INDICES	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS					
	MONTANT	393	358	429	379	457	400	487	421	516	443	554	470	580	490	600	505	634	531	660	551	691	574	717	594	746	616	792	651	
	MONTANT	1677,60	1776,01	1874,41	1972,82	2075,91	2202,43	2296,15	2366,45	2488,28	2582,00	2689,78	2783,50	2886,59	3050,61															

AFO ECHELLE DE RECLASSEMENT (MONTANT BRUT)

PRE AEXDA	Durée d'échelon	1 an		2 ans		2 ans		2 ans		3 ans		3 ans		3 ans		4 ans		4 ans		4 ans		4 ans		3 ans		
	INDICES	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	BRUTS	RÉELS	
	MONTANT	336	318	338	319	339	320	340	321	342	323	348	326	359	334	376	346	393	358	415	369	441	388	460	411	
	MONTANT	1490,16	1494,84	1499,53	1504,22	1513,59	1527,65	1565,13	1621,37	1677,60	1729,15	1818,18	1888,47	1925,96												

Au 1er Avril 2017 Valeur du Point brut = 4,68603 euros Texte BRH CORP-DRHG-2019-029/030/031/032

Traitement brut = valeur du point x indice réel

ACO MONTANT BRUT MENSUEL EN EUROS POUR UN TEMPS COMPLET

	Embauche	1 an	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	20 ans	24 ans	28 ans
I-2	1559,43	1564,07	1571,22	1587,77	1625,40	1653,33	1681,25	1709,60	1734,10	1751,82	1769,21
I-3	1578,24	1594,46	1631,71	1652,78	1688,15	1715,83	1743,50	1771,60	1778,38	1796,55	1814,38
II-1	1627,77	1669,82	1725,76	1746,75	1781,24	1786,70	1813,95	1841,19	1870,50	1889,53	1908,19
II-2	1652,31	1732,03	1783,81	1805,77	1838,71	1865,96	1893,20	1920,86	1949,75	1969,61	1989,05
II-3	1703,06	1776,80	1872,15	1914,25	1953,47	1992,68	2025,71	2058,73	2087,63	2108,88	2129,73

Salaire garanti	EMBAUCHE	3 ans	6 ans	10 ans	15 ans	20 ans
III 1	1716,33	1784,67	1831,58	1858,42	1930,42	2012,00
III 2	1851,33	1911,50	1961,75	1993,00	2078,67	2164,08
III 3	1977,67	2040,33	2096,58	2132,75	2222,92	2313,08

Au 1er Avril 2019 Valeur du Point brut = 49,49 euros pour les salariés relevant des niveaux 1-2 à 2-3

Voir texte BRH Référence CORP-DRHG-2019-085